Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUCCÈS POUR LES DOMAINES DES HOSPICES CANTONAUX ET DE MARCELIN

Trois vins et quatre jus de pomme de l'Etat de Vaud médaillés de bronze, d'argent et d'or

Lors de quatre concours de dégustation qui se sont tenus ce printemps et durant l'automne, trois vins et quatre jus de pomme cantonaux ont été honorés.

Dans le cadre de la Sélection des vins vaudois, à Lausanne, une médaille d'argent a récompensé le "Chasselas AOC 2009" d'Aigle en raison de sa typicité, de son harmonie et de son ampleur.

Lors du Grand prix du vin Suisse, à Zürich, ce même "Chasselas AOC 2009" d'Aigle ainsi que le "Chasselas AOC 2009" de Villeneuve ont obtenu chacun une médaille d'argent. Tous deux élevés en vases de chêne, ces Grands crus se distinguent par leur caractère, leur pureté et la richesse de leur structure.

Au Concours des 7 Ceps, traditionnellement tenu à Bourg-en-Bresse, le "Chardonnay AOC 2008" de Marcelin a été gratifié d'une médaille de bronze; son généreux fruité, son moelleux et sa persistance aromatique ont été particulièrement remarqués.

Par ailleurs, l'Office de la marque de qualité "Terravin" a décerné ses Lauriers d'Or à des cuvées de Chasselas AOC 2009 natives des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.

Quant aux jus de pomme 2010 produits par le Domaine arboricole de Marcelin, le cocktail 85% pomme et 15% coing a été décoré d'une médaille d'or avec 19 points sur 20, tandis que deux médailles d'argent et une de bronze ont été attribuées à trois assemblages de différentes variétés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2010

DEC, Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, ou Pascal Wulliamoz, adjoint, 021 557 92 68